CONSEIL COMMUNAL DU 14 novembre 2023

Note explicative REDEVANCES Musée de l'Iguanodon

Le Conseil communal du 18 décembre 2017 avait fixé les derniers tarifs des visites et des ventes de la cafétaria du musée de l'iguanodon et des différentes formules donnant accès aux équipements touristiques ;

Ces tarifs n'ont plus été revus depuis 6 ans.

Depuis peu, une nouvelle scénographie immersive a été développée au sein du Musée de l'Iguanodon lui apportant une attractivité supplémentaire ;

Etant donné cette mise en valeur additionnelle, la hausse importante des matières premières, du coût des énergies et des frais de fonctionnement et la nécessité pour la commune de se doter de moyens financiers nécessaires à l'exercice de sa mission de service public, le Collège communal propose au Conseil communal d'adapter les tarifs des visites, des animations et de la cafétaria au Musée de l'Iguanodon.